

Ce fait est le seul qui puisse servir de base à toute assertion alléguant que des facilités ont été accordées à M. St. Louis.

Du reste, nous avons poussé la cause avec autant de diligence que possible, et, d'après mes renseignements—je n'ai pas plaidé moi-même cette affaire, mais le savant et honorable ministre l'a fait,—d'après les renseignements que m'a fournis l'avocat de la Couronne, le juge de la cour de l'Echiquier a refusé de continuer la cause de la Couronne contre St. Louis avant que la cause de celui-ci, d'abord plaidée devant lui, fût définitivement réglée et déterminée, attendu qu'elle comportait incidemment la décision de la cause de la Couronne contre St. Louis.

Ainsi, la cause est étrangère à tout embarras ou à toute difficulté de la nature insinuée par les paroles qu'on m'a signalées aujourd'hui ; et avant de faire cette déclaration, j'ai parlé de la chose au ministre des Chemins de fer et au député de Verchères (M. Geoffrion).

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Je ne prétends nullement bien connaître particulièrement les circonstances de ce litige, je ne m'en suis pas du tout enquis ; mais je déclarais alors ce que je croyais—du moins tant que l'honorable député n'eut pas fait cette déclaration,—et l'impression générale existait, au moins de ce côté-ci de la Chambre, faisant croire qu'il avait été offert au demandeur en cette cause des facilités qu'on n'avait pas accordées à la Couronne dans l'autre cause instituée par la Couronne contre St. Louis. Je n'avais pas du tout la pensée que l'ex ministre de la Justice s'était entendu à tort, d'aucune manière, avec le demandeur ; dans mon esprit, il n'était nullement mêlé aux procédures auxquelles j'ai fait allusion dans mes remarques au comité ; et je n'ai maintenant nulle hésitation à accepter sans restriction sa déclaration.

Canal de Lachine—Pour de compléter la station de la lumière électrique..... \$3,500

M. REID : Je voudrais signaler au ministre des Chemins de fer et Canaux le fait que tous les canaux, tels que les canaux de Lachine, de Beauharnois et de Grenville, d'après ce que je comprends, sont éclairés à l'électricité, et que, cependant, le canal des Galops ne l'est point. Il est nécessaire, je crois, que quelques lumières électriques soient placées le long de ce canal, et j'espère que l'honorable ministre trouvera moyen d'y voir.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Je ne voudrais pas assurer à l'honorable député que sa demande sera exaucée, avant, dans tous les cas, que j'aie pu examiner moi-même l'état de choses existant, ainsi que la justesse de cette demande.

Je n'ai pu, peut-être à cause de mon défaut de connaissances sous ce rapport, saisir encore l'occasion de faire tant de dépenses pour l'établissement des machines nécessaires à l'éclairage des canaux par l'électricité. Peut-être ne peut-on douter de l'opportunité de ces dépenses. Mon opinion peut être le résultat d'un défaut de connaissances sur le sujet, mais je regretterais fort de m'engager dans de nouvelles dépenses dans ce sens, en sus de celles requises pour le complément des travaux en cours, sans me convaincre, au préalable, que ces dépenses sont justifiables.

Je serai heureux d'étudier le cas du canal des Galops ; et le fait qu'il a été trouvé nécessaire de faire ces frais considérables pour l'éclairage d'autres canaux, constituera une forte raison pour que la même chose soit faite relativement au canal que mentionne l'honorable député.

Canal de Beauharnois—Pour améliorer le canal à son entrée d'amont et d'aval.....\$3,000

M. BERGERON : J'aimerais savoir de l'honorable ministre quelle sorte de travaux on entend faire à l'entrée du canal ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Il existe un rapport, exact je n'en ai aucun doute, déclarant qu'il y a, et à l'entrée d'amont et à celle d'aval du canal, des battures qu'il est nécessaire d'enlever, et ce crédit est demandé à cette fin.

M. BERGERON : On a fait au pied du canal quelques travaux pour lesquels le ministre d'alors a demandé à la dernière session un crédit de \$700 qui ne fut pas adopté. J'aime à croire que ce montant est compris dans ces \$3,000. Les travaux furent faits à cette époque.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Je suis sous l'impression que les travaux dont parle l'honorable député se trouvent prévus par un crédit dans le budget principal. Ce crédit-ci a trait à des travaux qui ne sont pas encore commencés, mais qui, m'informe-t-on, sont fort nécessaires.

M. BERGERON : J'en suis heureux, car il n'y a pas de doute qu'il y a spécialement au pied du canal une obstruction qui nuit à la navigation. Il y a beaucoup de travaux à faire à cet endroit. Non seulement il y a la des amoncellements à enlever, mais je crois que même les jetées, auxquelles les vaisseaux doivent s'amarrer pendant qu'ils attendent à l'écluse, sont dans un état de démolition avancée.

Canal de la Trent—Pour la construction d'une passe migratoire à Lindsay..... \$500

M. BENNETT : Je suis sûr que pour beaucoup de comtés intéressés le long du canal de la Vallée de la Trent, l'absence d'un crédit sérieux sera fortement regrettée ; et je ne dois que supposer que cette absence d'un fort montant pour la continuation de la construction de ce canal n'est pas due aux honorables députés de Victoria-sud (M. McHugh) de Peterborough-est (M. Lang), et d'Hastings-est (M. Hurley), car, en leur qualité de partisans du gouvernement, je n'ai aucun doute qu'ils ont insisté auprès du ministre des Chemins de fer et Canaux, tout comme auprès de tout le gouvernement sur la nécessité d'un crédit vraiment sérieux à cet égard.

Il est bien vrai qu'une somme assez considérable a été adoptée dans les estimations générales de l'année, mais quand on songe que cette somme se rapporte à des travaux déjà commencés, dont l'entreprise a déjà été donnée, il y a lieu d'être désappointé lorsqu'on constate que la politique du gouvernement est différente de celle de l'ex-administration.

Le ministre des Chemins de fer et Canaux peut ignorer le fait, peut-être, que dans le cours des cinq années dernières, bon an mal an, des députa-